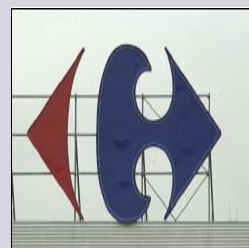


L'Hyper !

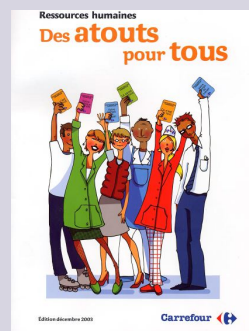
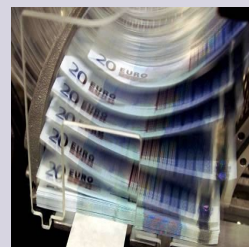
N°252/07

15 décembre
2007

14 pages



**GARDONS
LES YEUX
OUVERTS**



**10 bonnes raisons pour
agir en décembre**

▼ Ouverture

Sommaire et indices page 02

La grogne page 03

▼ Accord de la distribution

La FCD dit non page 04

▼ Pouvoir d'achat

L'inflation accélère page 06

L'argent par la fenêtre page 07

Smic et temps de pause page 08

Participation et RTT page 09

Travail le dimanche page 10

Intéressement et salaire page 11

Remise, prime et autres page 12

Pétition au président page 13

Devant l'attitude des patrons de la grande distribution 3 organisations syndicales écrivent au ministre pour lui demander d'intervenir afin qu'un véritable dialogue social s'instaure dans la branche

Suite à l'échec des négociations dans la branche,

La fédération CFDT des services appelle à des actions, dans tous les secteurs de la grande distribution.

Point fort le 21 décembre.

***Les salariés Carrefour
voulaient exprimer leurs
mécontentements,
ils voulaient de l'action,
ils voulaient que la CFDT
bouge avec eux,
Aujourd'hui un appel
national est lancé
Merci d'y répondre
massivement !***



Pantin, le 11 décembre 2007

Lettre recommandée avec AR
Objet : demande de Commission Mixte
CCN « Commerce de détail et de gros
à prédominance alimentaire »

Ministère du Travail, des Relations Sociales
et de la Solidarité
Direction Générale du Travail
Conventions collectives et conflits de travail
39/43, quai André Citroën
75902 PARIS CEDEX 15

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous vous demandons, en application de l'article L. 133-1 du Code du travail, la mise en place d'une Commission mixte présidée par un représentant du Ministère dans la convention collective nationale « commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire ».

Le dernier barème des salaires minimaux garantis date de 2005 et les quatre premiers niveaux sont inférieurs au SMIC. Nous n'avons pas pu conclure d'accord sur les salaires en 2006 au vu des propositions de la Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD).

En 2007, la première réunion sur ce thème n'a eu lieu que le 2 octobre 2007. Lors de cette réunion, la Chambre patronale nous a indiqué qu'elle bloquait toute négociation au regard de la loi TEPA qui privait la branche d'allègements de charge sur le forfait pause.

Mi-novembre, la FCD obtient un amendement qui rétablit ces allègements de charge et nous convoque le 10 décembre 2007 pour reprendre la négociation sur les salaires.

Cette réunion est une négociation en trompe l'œil car la FCD nous propose de minorer le paiement du forfait pause, et les rémunérations proposées sont inacceptables. La FCD nous a proposé très rapidement une nouvelle date de négociation sur 2008, soit le 31 janvier 2008.

En conséquence, les salariés majoritairement, féminin, à temps partiel et en précarité vont entamer leur troisième année sans augmentation et avec une grille de salaires en-dessous du SMIC.

Cette situation est préjudiciable aux intérêts des salariés de la branche.

Nous sollicitons donc votre intervention afin qu'un réel dialogue social s'instaure dans cette branche.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Fédération des Services CFDT
Aline LEVRON

Fédération des personnels du Commerce, et des Services CGT
Claudette MONTOYA

Copie : FCD.

FGTA-FO
Dejan TERGLAV

**Commande au
Père Noël**

**Un pouvoir
d'achat
revalorisé.**

**Humaniser les
rapports sociaux.
Reconnaître les sa-
lariés et leurs re-
présentants.**

**Un statut unique
pour tous les sala-
riés des hypermar-
chés.**

**Des emplois pour
vivre sans précarité.**

**Une carrière,
un métier reconnu.**

**Des horaires pour
vivre mieux.**

**Des outils pour
travailler dans de
bonnes conditions.**

**Du social pour la
vie de tous les
jours.**

**Une formation
valorisante.**

**Des négociations
réelles pour
l'encadrement.**

**Commande en at-
tente depuis 2 ans.**

**(extrait de la plate-
forme CFDT)**

Grogne et semonce !

La grogne monte chez les salariés du commerce.

De nombreuses équipes CFDT annoncent des mobilisations. La fin de l'année risque d'être agitée dans le commerce

L'attitude des patrons de la grande distribution sur les salaires dans la branche conjuguée aux annonces gouvernementales sur le pouvoir d'achat, provoque un mécontentement social grandissant dans les enseignes.

Les salariés du commerce sont nombreux à être : au SMIC ou très proche, à temps partiel imposé ou en modulation et hostiles au travail dominical

Autant de situations non prises en compte par les projets gouvernementaux qui se succèdent.

Les inquiétudes sur l'emploi notamment sur les lignes de caisse perdurent également. Autant d'éléments qui conduisent de nombreuses équipes à nous indiquer qu'une mobilisation est souhaitée par les salariés.

La Fédération des Services CFDT qui privilégie traditionnellement la négociation soutiendra, devant l'absence de résultat tangible, toutes les actions des salariés portant sur le pouvoir d'achat et la nécessaire ouverture de négociations sur les ouvertures des commerces.

Un coup de semonce avant les négociations

La coordination CFDT Carrefour s'associe aux actions de la fédération.

Elle appelle ses sections à se mettre en mouvement pour lancer un coup de semonce à la direction. Débrayage, distribution de tract, pétition, grève, blocage d'entrepôt, conférence de presse, meeting toutes les actions sont possibles et nécessaires pour faire connaître à la direction mais aussi à nos clients notre ras le bol.

Avec toutes les enseignes de la grande distribution (Auchan, Casino, Intermarché, Lidl...) les salariés de Carrefour participent et vont faire entendre leur mécontentement.

Pour avoir le cœur à la fête il faut un pouvoir d'achat suffisant pour dépenser et faire plaisir aux siens. Les prix à la consommation en France progressent fortement et mangent les augmentations obtenues lors des négociations.

En 2007 aucun syndicat n'a signé l'accord proposé par la direction, les salariés rejetant les faibles augmentations.

L'intéressement et la participation stagnent ou régressent et l'entreprise refuse même une simple augmentation de la remise sur achat.

Les conditions de travail sont de plus en plus difficiles et la pression hiérarchique de plus en plus forte.

Plus de 1500 emplois supprimés dans le groupe et les hypermarchés ne sont pas épargnés.

L'entreprise refuse d'appliquer le droit et ne paie même pas ses salariés au smic.

Des projets sont dans les cartons et attendent pour sortir l'année 2008.

Dans le même temps Carrefour jette chaque semaine 35 millions d'euros à la poubelle soit l'équivalent de 35 000 salaires.

Trop, c'est trop !! Il faut réagir avant qu'il ne soit trop tard.

Avec l'échec des négociations dans la branche les mauvaises nouvelles s'accumulent pour les salariés de Carrefour et de la grande distribution.

Il faut ouvrir les portes d'une véritable négociation pour un accord gagnant gagnant

La liste de notre inventaire à la Prévert pourrait s'allonger.

Soyez franc docteur "deviendrait-on parano" ?

La CFDT cherche l'adresse d'un docteur ou à défaut d'un patron qui veut véritablement négocier !

Ce n'est pas que chez Carrefour, Auchan, Casino, Conforama ... que les portes sont fermées, c'est dans toute la distribution.

Grande distribution : emploi, management et salaire au rabais ?

Après

Après monsieur Sarkozy, qui nous fait miroiter une hausse de notre pouvoir d'achat, et s'aperçoit qu'il n'y a pas un sou dans les caisses de l'état.

Après une loi sur les heures supplémentaires qui ne profitera ni aux temps partiels, ni aux temps complet vu l'accord de modulation et le refus de revaloriser les contrats

Après la journée de solidarité prise dans nos poches sur notre RTT

Après la mise en cause de la Réduction du Temps de Travail bien que le chômage reste élevé

Après un partage des richesses de l'entreprise au profit que de quelques uns, écart qui s'accroît

Après et avant la vidange de notre bas de laine participation qui évite ainsi d'augmenter les salaires et nous laisse sans matelas en cas de coup dur

Alors que des salariés sont payés illégalement en dessous du smic vu le forfait pause pris en compte soit 5% de manque à gagner,

Alors que:

☞ l'intéressement devient l'Arlésienne en 2007

☞ l'on nous refuse une véritable carte salariée pour bénéficier des avantages de notre entreprise

☞ nous n'avons pas obtenu des garanties sur la rémunération des vendeurs produits et services

☞ l'inflation fait son retour

☞ la cour de cassation constate que les temps partiels se font voler des jours de repos

☞ Carrefour jette chaque jour des millions d'euros dans la poubelle par sa politique inutile de rachat de ses actions

Avant

☞ une loi qui impose le travail 10 dimanche voir plus sans aucune augmentation supplémentaire chez Carrefour

☞ une augmentation possible en échange de sa semaine de RTT (déjà possible chez Carrefour)

☞ la mensualisation de nos primes pour faire croire à un salaire mensuel plus important

☞ d'être viré des Habitation à Loyer Modéré pour salaire trop important !!!

☞ les prochaines restructuration, franchise et autres avec leur cortège de licenciement, de perte de son métier ou de ses accords d'entreprise

☞ la baisse des prix sans diminution des profits entraînant des suppressions d'emploi dans la distribution

Ajouter

☞ un management agressif allant jusqu'au harcèlement

☞ des sanctions à la chaîne particulièrement contre ceux qui "l'ouvrent"

☞ une clientèle de moins en moins sociable

☞ la cadence de plus en plus forte et les conditions de travail qui se dégradent

Combien de temps avant de réagir avant que nos droits disparaissent

Depuis 2 mois, chaque semaine Carrefour met l'équivalent de 35 000 smic à la poubelle !!!

De l'argent il y en a chez Carrefour ... mais pas pour ceux qui travaillent

Travailler plus, pour gagner plus ?

Communiqué de Presse

Communiqué de presse de la fédération CFDT des services suite à la réunion paritaire sur les salaires (cet accord conditionne les accords Carrefour).

Pantin le 10 décembre 2007

En 2007, le Père Noël ne viendra pas pour les salariés de la Grande Distribution

2 octobre 2007 : la FCD bloque toutes les négociations au niveau de la Branche, suite à l'application de la loi TEPA sous prétexte de la perte des exonérations de charges sur le forfait pause.

Mi novembre le lobbying de la FCD auprès des parlementaires aboutit : un amendement rétablit ces exonérations.

Rendez-vous est pris pour le 10 décembre : la FCD se disant satisfaite de cet amendement, elle accepte de reprendre les négociations.

Une reprise de négociation de salaires en trompe l'œil !

Patatras ! La FCD malgré la manne financière qui lui est rendue persiste dans sa volonté de remettre en cause le paiement du forfait pause des salariés à 5% en le ramenant à 2%.

La grille de salaire n'est pas acceptable et le système proposé pour la rémunération du forfait pause est discriminatoire : les salariés suivant les enseignes seront rémunérés entre 2 % et 5 % du forfait pause.

Encore une fois les salariés sont les grands perdants !

La CFDT refuse toute remise en cause du paiement du forfait pause à 5%.

Alors que le Président de la République, dans ses récentes déclarations, a renvoyé les branches à leur responsabilité sur le pouvoir d'achat, estimant qu'il n'était pas le Père Noël, la FCD démontre que le pouvoir d'achat des salariés n'est pas sa priorité. Elle fait traîner en longueur cette négociation en fixant la prochaine séance au 31 janvier 2008.

Les salariés majoritairement à temps partiels et en précarité entament leur 3ème année sans augmentation et avec une grille de salaire en dessous du SMIC.

Une démarche qui en dit long sur la capacité de la grande distribution à aller sur le pouvoir d'achat pour ses salariés et les consommateurs.

Devant cette situation, la CFDT a décidé d'interpeller le ministère du Travail pour que les négociations se poursuivent en sa présence.

La CFDT souhaite que les autres organisations aient la même démarche pour réussir à déboucher sur des salaires reconnaissant enfin les qualifications et le travail des salariés.

Face à cette situation qui dure depuis trop longtemps, les organisations syndicales sont prêtes à passer à l'action.

Pas d'accord entre la FCD et les organisations syndicales

La réunion annuelle qui s'est tenue hier entre la FCD et les organisations syndicales pour discuter de la grille des minima n'a pas abouti à un accord.

Après avoir été ajournée le 2 octobre dernier, la rencontre entre la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) et les organisations syndicales de salariés (CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT, FGTA-FO) a finalement eu lieu lundi 10 décembre. Les précédentes négociations annuelles de la branche s'étant soldées par un échec, cette réunion était impatiemment attendue par les syndicats qui, depuis deux ans, espèrent une revalorisation de la grille des minima. Mais la journée s'est à nouveau achevée sur un statu quo.

Le forfait pause à nouveau au cœur des discussions

Si, côté patronal, un pas a été franchi, celui n'a pas eu l'ampleur souhaité par les organisations syndicales. La FCD s'est engagée à ce que le 1er niveau de la grille soit rémunéré au moins au Smic et a accepté d'y ajouter le paiement du temps de pause comme le réclame les syndicats depuis 2006. Sauf que la fédération fixe celui-ci à 2% du taux horaire du Smic, au lieu de 5% comme s'était le cas précédemment. Pour atteindre 5%, il faudrait qu'un accord d'entreprise le prévoit.

Une fois de plus, le fameux forfait pause reste au cœur du désaccord... Et des débats.

A l'issue de la réunion, les partenaires sociaux ont prévu de se retrouver à nouveau autour de la table le 31 janvier 2008 pour poursuivre la discussion. Le temps pour les organisations syndicales de fourbir leurs armes qui n'ont pas l'intention de baisser les bras et comptent, coûte que coûte, récupérer le forfait pause dans son intégralité. En cas de désaccord, un mouvement d'envergure est à prévoir.

Extrait de LSA du 11/12/2007

L'inflation s'accélère en France

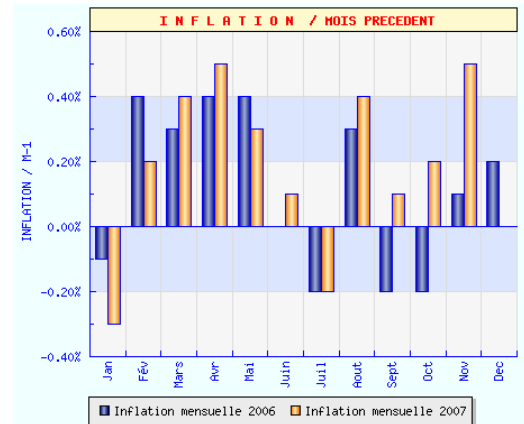
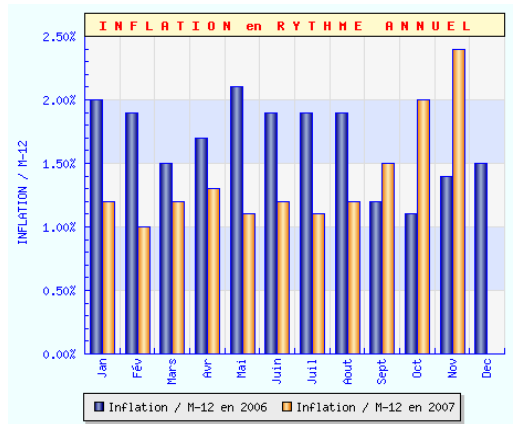
En novembre 2007, l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages s'accroît de 0,5 % (+0,2 % en octobre 2007, +0,1 % en novembre 2006).

La variation annuelle s'établit à +2,4 % (+2,0 % en octobre 2007).

L'inflation a connu la plus forte hausse de ces 3 dernières années en 2007

"une telle évolution n'avait pas été atteinte depuis août 2004" souligne l'Institut.

La grande distribution participe désormais au mouvement avec un indice des prix qui progresse de 0,7 % en novembre.



Aucun doute : tout flambe !

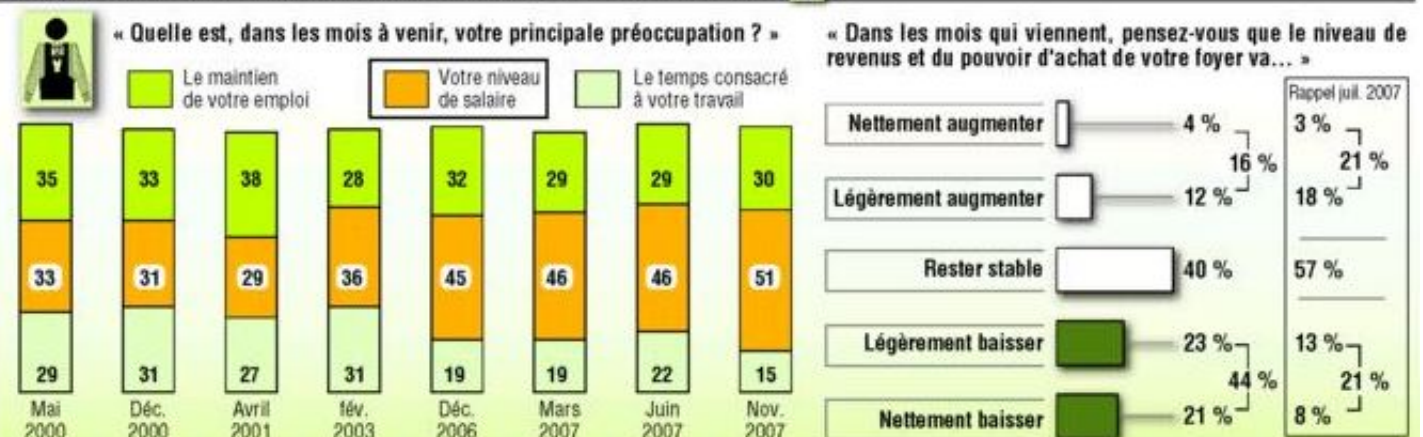
Le nouvel Obs s'est procuré un listing un listing retraçant l'évolution des prix, dans un hyper, de plus de 250 produits de grandes marques parmi les plus vendus dans les grandes surfaces.

En trois ans, la hausse moyenne de ce "super Caddie" s'établit à 11,5 %, une valse des étiquettes deux fois supérieure au taux d'inflation calculé par l'Insee pour la période.

Plus spectaculaire encore : depuis 2000 (passage à l'Euro !), le grand panier de l'Obs s'est renchéri, en moyenne, à 29%.

Les steaks hachés (+ 42%), les coquillettes (+ 32%). Les filets de maquereau (+ 35%) L'eau de Volvic (+26%)..

Le pouvoir d'achat au centre des préoccupations des salariés



Travailler plus, pour gagner plus ?

Imaginez le système !

L'entreprise rachète ses propres actions à environ 50 euros l'action.

Chaque semaine elle rachète en bourse l'équivalent de 35 millions d'euros de titre Carrefour.

Elle va renouveler cette opération chaque semaine pendant 3 ans.

Cette dépense est bien entendu faite au détriment des investissements, des augmentations de salaire ...

Puis elle détruit ses actions diminuant ainsi le nombre d'action en circulation.

Par ce mécanisme artificiel l'action prend de la valeur. Du moins un temps !

Résultat les actionnaires comme tous les dirigeants qui ont des actions Carrefour voient leurs portefeuilles de titre se valoriser.

L'intérêt de l'entreprise dans ce système ?

Aucun il n'a d'intérêt que pour les gros actionnaires qui se partagent le gâteau.

Considérant qu'un salarié touche en moyenne 1100 euros par mois.

Considérant le montant faible de la participation et de l'intéressement

Considérant la faible remise sur achat

Faites vos calculs !

Rachats d'action

Carrefour a décidé de racheter 4,5 milliards d'euros de ses titres sur la période 2008-2010.



But les détruire pour doper le prix des actions sur le marché

Chaque semaine c'est l'équivalent de 40 000 smic qui partent en fumée.

En 1 mois Carrefour pourrait donner à tous ses salariés l'équivalent d'un mois de salaire.

Carrefour a acheté et détruit:

722.092 actions entre le 03 et le 08 décembre pour un montant de **38,6 millions d'euros.**

602.190 actions entre le 26 et le 30 novembre pour un montant **31,56 Millions d'Euros**

802.000 actions entre le 05 et le 10 novembre pour un montant de **38,77 Millions d'Euros**

332.982 actions, entre le 29 octobre et le 02 novembre pour un montant de **16,46 millions d'euros.**

760.000 actions entre le 22 et le 26 octobre, pour un montant de **36,24 Millions d'Euros.**

715.000 actions entre le 08 et 13 octobre y consacrant un montant de **34,5 millions d'euros.**

400.000 actions entre les 02 et 05 octobre, pour un montant de **20 millions d'euros**

405.000 actions entre le 18 et le 21 septembre pour un montant de **19,78 Millions d'Euros.**

1,1 million actions entre le 03 et le 07 septembre, pour un montant de **54,04 Millions d'Euros.**

Cette liste n'est ni complète, ni définitive



Travailler plus, pour gagner plus ?

Vous êtes ou avez été au smic Carrefour vous doit 5% de votre salaire

1999 rappelez-vous, tous les salariés bénéficiaient de la RTT et les horaires effectif passe de 35 h 75 à 35 h + 1 semaine de RTT

La pause, elle, après avoir été compris dans notre temps de travail et depuis de longues années payée forfaitairement.

Vous pointez quand vous allez en pause et sur votre bulletin de salaire les pauses vous sont payées pour pour une valeur de 5% de la rémunération des heures travaillées.

C'est donc bien un temps de repos qui est compensé.

Tout allez bien dans le meilleur du monde tant que la grille de salaire était au dessus du smic. Mais depuis quelques années, la grille de salaire de Carrefour et Continent 2001 se fait manger par le smic.

Se sont des milliers de salariés qui sont concernés puisqu'avec le temps et selon certaines périodes la valeur du smic est parfois au dessus du niveau III A.

La CFDT Auchan a été le premier syndicat à interpellier l'entreprise en juillet 2004 et à l'assigner devant le Tribunal (TGI). Depuis la CGT 2005 et FO 2006 ont suivis.

Le ministère du travail saisit par les syndicats nous donne raison. Les inspecteurs du travail dressent procès verbaux pour non respect du smic.

Un exemple au 1er juillet 2007 jusqu'au niveau III A les salariés payés à la grille devraient bénéficier d'un rappel de salaire.

Carrefour, Auchan et compères refusent d'appliquer la loi il faut donc se tourner vers les tribunaux si les salariés payés au smic veulent récupérer 5% de salaire.

Agissez !

Collectivement demandez à l'inspecteur du travail de dresser procès verbal et portez vous, avec le syndicat, partie civile devant le tribunal.

Individuellement demandez au conseil de prud'homme un rappel de salaire sur 5 ans.

Forfait pause

Le Ministère du travail donne raison aux organisations syndicales

Dans la branche du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire, les employeurs, considèrent que si les temps de pause rémunérés ne sont pas du temps de travail effectif, ils constituent une composante du salaire minimum garanti qui doit être prise en compte pour vérifier si le Smic horaire est respecté.

Le Smic assure aux salariés dont les rémunérations sont les plus faibles la garantie de leur pouvoir d'achat et une participation au développement économique de la nation. **Ce principe est d'ordre public.**

L'assiette du Smic est définie par l'article D.141-3 du Code du travail et a été précisée par la jurisprudence. Ainsi, la Cour de cassation retient la distinction entre les sommes versées en contrepartie ou à l'occasion du travail et qui sont à prendre en compte et celles qui, n'étant pas la contrepartie du travail fourni, sont à exclure de l'assiette du Smic.

Le temps de pause n'est pas la contrepartie de la prestation de travail mais un temps de repos destiné à veiller à la santé du salarié. **A ce titre, la rémunération de la pause n'a pas à être intégrée dans l'assiette du SMIC.**

Accords d'entreprise Carrefour

La durée du travail effectif est le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles.

Les interruptions du temps de travail telles que les pauses, les coupures, les temps de restauration,... sont pointées. Pendant celles-ci, le salarié n'est pas à la disposition de l'employeur et peut donc vaquer librement à ses occupations personnelles.

Tout travail d'une durée continue au moins égale à 4 heures donnera droit à une pause d'un quart d'heure.

Lorsque le travail sera effectué d'une façon continue pendant six heures, une pause de vingt minutes sera accordée.

Lorsque le travail sera effectué d'une façon continue pendant sept heures ou plus, une pause d'une demi-heure sera accordée.

Les salariés effectuant un horaire quotidien de travail continu inférieur à 4 heures bénéficieront, s'ils le souhaitent, d'une pause d'une durée de 9 minutes.

A l'exception de ce dernier alinéa, la pause doit se situer dans la plage médiane de la période de travail.

Les temps de pause s'inscrivant dans le temps de présence, au delà du temps de travail effectif, sont rémunérées forfaitairement sur la base de 5% de la rémunération des heures travaillées.

Travailler plus, pour gagner plus ?

Déblocage de la participation ?

L'avant projet de loi pour le pouvoir d'achat prévoit un déblocage anticipé de la participation, sur simple demande du salarié possible du 1er au 31 juin 2008 avec un maintien du régime social et fiscal de faveur attaché à la participation.

Selon le texte, seront concernés par cette mesure les droits acquis au titre de la participation « avant le 31 décembre 2007 ».

Les sommes débloquées par un salarié ne pourront excéder « un plafond global, net de prélèvements sociaux », de 10 000 €.

Reste à attendre la promulgation de la loi et ses modalités

Carrefour

L'annonce du gouvernement fait jaillir des questions auprès du personnel. Si quelques malin débloquent avec la seule idée de replacer immédiatement et d'empêcher le bonus, pour la majorité qui gagne 1100 euros par mois voire moins et qui ne peut se permettre d'économiser, l'argent de la participation est attendu impatiemment et tant pis pour demain ! Et pourtant au vu de ce qui se prépare il sera important demain d'avoir un peu d'argent devant soi.

Congés en argent ?

Le projet de loi ouvre aux salariés de manière temporaire, jusqu'au 30 juin 2008, la possibilité de convertir un certain nombre de droits à congés, contreparties du travail, en argent.

Ce rachat exceptionnel sera exonéré, dans la limite de dix jours par salarié, de toute cotisation, à l'exception de la CSG et de la CRDS.



Le salarié pourra renoncer à une partie des journées ou demi-journées de repos accordées au titre de périodes antérieures au 1er janvier 2008 en application de la RTT sous forme de jours de repos sur une période de quatre semaines ou sur l'année.

Elle donneront lieu à une majoration de salaire au moins égale au taux de majoration des huit premières heures applicable à l'entreprise. Elles ne s'imputeront pas sur le contingent légal ou conventionnel d'heures supplémentaires.

Le salarié en forfait jours sur l'année pourra eux aussi renoncer à une partie de ses jours de repos en contrepartie d'une majoration de salaire. Il suffira au salarié d'adresser une demande individuelle à son chef d'entreprise.

La majoration de rémunération, qui ne pourra être inférieure à 10 %, sera négociée entre le salarié et le chef d'entreprise.

Le salarié qui dispose d'un compte épargne temps (CET) pourra demander à l'employeur d'utiliser

les droits affectés au 31 décembre 2007 sur son CET pour compléter sa rémunération. Toutefois, cette utilisation du CET sous forme de complément de rémunération ne pourra intervenir pour les droits versés sur le CET au titre du congé payé annuel.

Carrefour

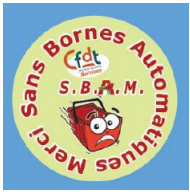
Depuis 2004 les accords Carrefour prévoit la possibilité de convertir sa semaine de RTT en argent mais sans majoration de salaire.

Toutefois, le salarié peut opter pour le paiement de la totalité de ses repos supplémentaires acquis. Ceux-ci lui seront alors réglés avec la paie du mois de juin de l'année N+1, sur la base de 1/26ème de son salaire de base.

La CFDT a refusé de signer cet accord considérant qu'il remet en cause la RTT. Une semaine de salaire représente 2,10% d'augmentation de salaire. Constat peu de demande de rachat !

**Comment déshabiller Pierre pour habiller Paul,
ou le tour de passe passe de l'augmentation du pouvoir d'achat.**

Travailler plus, pour gagner plus ?



Ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et sans caissière ?

Ce qu'ils veulent se sont des magasins ouverts 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 avec des caisses automatiques. Un délire de syndicalistes ? Non la réalité aux Etats Unis, en Grande Bretagne et au Canada ...

La publicité Wal-Mart fait état du fait que tous les magasins de la chaîne au pays seront dorénavant ouverts 24 heures sur 24.



Proche de nous !

Ce supermarché Asda (du groupe Wal-Mart) en Ecosse est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Impossible de ne pas avoir une pensée pour les malheureux employés qui accueillent leurs clients à 4 heures du matin.

On arrive aux caisses. Ce magasin offre la possibilité d'enregistrer soi-même ses achats.

Encore plus d'ouvertures... c'est demain

Consommer le dimanche: d'accord. Travailler le dimanche: pas d'accord !

Aujourd'hui, 7,4 millions de personnes, salariées et non salariées, déclarent travailler le dimanche, d'une façon occasionnelle ou habituelle, soit 30,1 % des personnes actives

D'après l'Ifop début décembre, 53% des Français ne seraient pas prêts à travailler le dimanche, et 26% le seraient.

Le rapport du CES précise que les enseignes de la grande distribution ne sont pas demandeuses de dérogations supplémentaires d'ouverture le dimanche (aujourd'hui au nombre de 5 par an).

Projet 2008

Le gouvernement « veut mettre sur la table dès 2008 la proposition de

Nicolas Sarkozy que les salariés souhaitant travailler le dimanche "puissent le faire sur la base de l'accord, du volontariat, qu'ils soient payés le double".

Pour favoriser le travail le dimanche, "la solution passe par une augmentation du nombre de jours d'ouverture, un nouveau régime de dérogations pour répondre aux demandes à proximité des grandes agglomérations et dans les zones touristiques"

Les principes pourraient être : l'extension des zones avec des critères précis, le droit au refus pour les salariés, et le doublement du salaire pour les entreprises qui ouvriraient dans le cadre de ces dérogations, le passage de 8 à 10 ouvertures dominicales par an.

Carrefour

Rien de nouveau socialement dans

les projets de loi pour les salariés de Carrefour, le paiement double existe et le "volontariat" est de mise.

Une seule certitude leur magasin ouvrira plus souvent le dimanche particulièrement dans les zones dites touristiques.

Magasins de meubles ouverts le dimanche

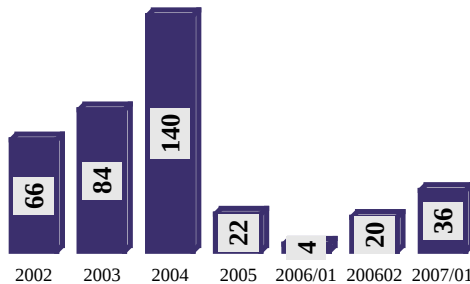
Sans attendre les négociations le Sénat a adopté un amendement au projet de loi sur la consommation, visant à autoriser l'ouverture le dimanche des "établissements de commerce de détail d'ameublement".

Le secrétaire d'Etat à la consommation, a fait valoir qu'il y avait "urgence", des enseignes ayant été condamnées pour avoir ouvert le dimanche. Il s'agit notamment de Conforama, Casa, Fly et Atlas.

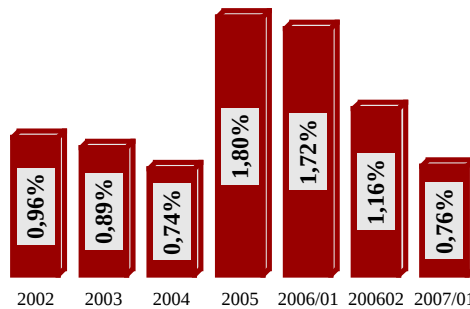
Travailler plus, pour gagner plus ?

Début 2007 la direction a refusé de revoir les grilles alors que la CFDT annonçait que les prévisions étaient surévaluées. Nous constatons que nous avons raison.

Magasin n'ayant pas eu d'intéressement local



En moyenne par salarié



1er semestre 2007
Pour le national la part d'intéressement sera de **0.35%**.

36 établissements n'ont aucun intéressement magasin.



Déclaration CFDT au CCE 16 octobre 2007

Les salaires Carrefour viennent de voir diminuer leur **intéressement** pour le premier semestre 2007 et 36 magasins n'ont pas d'intéressement alors que le Groupe Carrefour annonce une progression de son CA et un gain de part de marché.

Cette baisse significative de cette prime, ajoutée à la baisse de la **participation**, à la baisse des **augmentations de salaire** et à l'écrasement de notre grille de salaire, engendrent une forte démotivation et démobilité du personnel.

Le **Climat social** se dégrade et à court terme ce sont les clients qui en pâtiront.

Début 2007 la direction a refusé de revoir les grilles alors que la CFDT annonçait que les prévisions étaient surévaluées. Nous constatons que nous avons raison.

Pour le deuxième semestre la CFDT invite Carrefour comme la loi le permet d'améliorer l'intéressement par le versement d'une prime.

Pour la CFDT Carrefour si on ne veut pas que la loi sur les **heures supplémentaires** soit la duperie de l'année il faut supprimer l'accord de **modulation**. La direction doit payer toutes les heures faites au delà de 35 heures ou au-delà de la base contrat des temps partiels.

La fin d'année arrive qu'attend la direction pour augmenter le plafond de la **remise sur achat** ?

L'exemple de Carrefour Chartres

le magasin modèle qui progresse en chiffre d'affaire et diminue de moitié l'intéressement du premier semestre

Pourtant, les résultats du magasin sont au beau fixe : Forte progression du chiffre d'affaires.- Forte progression de la marge. - Forte progression du bénéfice net. - Forte progression des parts de marchés.

Un tel écart entre un établissement qui rapporte de l'argent au groupe, et qui fait perdre du pouvoir d'achat à ses salariés est devenu intolérable.

Le magasin de Chartres sert de modèle depuis deux ans (les nouveaux concepts y sont déployés) aux **autres hypermarchés du groupe dans le monde**. Les salariés n'ont donc pas ménagé leurs efforts pour s'adapter aux nouvelles organisations du travail déployées. Leur contribution a été déterminante et a permis d'amener l'établissement à ce niveau de performance.

Depuis plusieurs mois, la CFDT de Carrefour Chartres demandait comme compensation à la direction un **bon d'achat de 200 €** pour tous ses salariés (somme qui serait donc réinvestie dans le magasin), mais la direction fait la sourde oreille.

Puisque les revendications ne suffisent plus et que le dialogue social est en panne, les salariés de Carrefour Chartres sont donc appelés à faire entendre leur mécontentement par un arrêt de travail en cette fin d'année.

La CFDT appelle les salariés de Carrefour Chartres à un débrayage avant Noël, afin de protester contre la dégradation de leur pouvoir d'achat

Travailler plus, pour gagner plus ?



Remise sur achat

Qu'attend la direction pour augmenter le plafond ?

Nous demandons une revalorisation de la remise sur achats pour le personnel sans limitation de montant par le biais d'une carte "salarié" offrant de nombreux avantages (prêts, assurance...).

Le salarié Carrefour est un client privilégié.

La CFDT veut le faire reconnaître. Elle demande:

Une remise plus importante Pas de plafond de la ristourne.

Application de la remise sur les crédits remboursés en 4 ou 10 fois.

Utilisable par tous dans tous les magasins du groupe

Sans conditions d'ancienneté

La carte salarié, pour d'autres avantages:

Carte Pass ou bancaire gratuite, crédit, assurances, infos et offres privilégiées, La possibilité de souscrire à des prêts à un taux très compétitif.

Carrefour en panne d'accord

En 2007, aucun syndicat n'a signé l'accord proposé par la direction. résultat elle applique unilatéralement les augmentations suivantes:

Carrefour

Niveau IA IB IIA + 3,2% (1% au 1er mars, 2,2% au 1er juillet)

Niveau IIB et suivants + 2,2% (1% au 1er mars, 1,2% au 1er octobre)

L'augmentation moyenne de salaire annuelle pour une caissière niveau II sera de + 2,17%

Continent 2001

Niveau IA IB IIA + 3,2% (1% au 1er mars, 2,2% au 1er juillet)

Niveau IIB et suivants + 2,2% (1% au 1er mars, 1,2% au 1er octobre) + 1% au 1er septembre rattrapage de la grille Carrefour

L'augmentation de salaire annuelle pour une caissière niveau II sera de + 3,23%

Rappelons que la grille de salaire Carrefour est en dessous du Smic jusqu'au niveau III

Salaire net* 2007

(salaire mensuel moyen de la grille y compris 13^e mois et prime de vacances hors participation et intéressement revenus aléatoires)

Equipier de vente niveau I (Carrefour et Continent 2001): **1127,78 euros**

Assistante de caisse niveau II (Carrefour) : **1173,20 euros**

Assistante de caisse niveau II (Continent 2001): **1142,12 euros**

*Les charges sociales représentent en moyenne 22,3% du salaire brut

AUCUNE REPONSE DE CARREFOUR A VOS DEMANDES

Travaux et primes

De plus en plus de magasins en travaux longs et contraignants.

Les salariés veulent une prime de fin de travaux calculée en fonction de la durée et de l'importance des travaux.

Carrefour doit récompenser les efforts !



Travailler plus, pour gagner plus ?

La Cfdt lance une pétition pour permettre aux salariés qui travaillent plus d'être payés plus...

L'originalité de cette pétition c'est qu'elle est adressée directement au Président de la République Nicolas Sarkozy pour demander son intervention et lui rappeler ses promesses.

Chez Carrefour, 23 000 personnes travaillent à temps partiels.

Les accords d'entreprise prévoient un plan de modulation qui permet de travailler à + ou - 6 heures par semaines, sans que cela ait d'incidence sur le salaire.

Moralité, il est impossible d'appliquer la loi chez Carrefour.



La cour de cassation exige que Carrefour respecte les droit des salariés à temps partiel.

Après le non respect des nocturnes et avant le non respect du smic encore une condamnation de Carrefour en justice pour les jours de congés des temps partiel

Monsieur le Président de la République,

Lors des élections Présidentielle de mai 2007, vous avez pris l'engagement de permettre aux citoyens qui le souhaitent de travailler plus pour être payés plus. Cet engagement vient d'être concrétisé par une loi.

Les employés de Carrefour comme tous les salariés de la grande distribution, ne peuvent bénéficier de ce nouveau texte. En effet, 30% des salariés de notre entreprise travaillent à temps partiels souvent faute d'autres choix. Ces salariés comme les salariés à temps complet, ont en outre un système de modulation horaire qui nivelle les heures complémentaires ou supplémentaires décidées par l'employeur, et ne permet aucune majoration.

En effet, les salariés de Carrefour (à temps complet ou à temps partiels), peuvent travailler +/- 6 heures par semaine, sans que ce surcroît de travail ait une incidence sur leur salaire (une régularisation a lieu à chaque fin d'année).

Les salariés de Carrefour ont de bas salaires (une hôtesse de caisse ou un équipier de vente perçoit environ 1100€ par mois). Ils n'ont dans la grande majorité aucune possibilité d'évoluer dans l'entreprise, "On est embauchée caissière, on part en retraite caissière". Les négociations salariales permettent difficilement de conserver leur pouvoir d'achat.

La possibilité d'obtenir le paiement de leurs heures quand ils travaillent plus est actuellement, pour beaucoup, la seule solution pour voir évoluer leur rémunération. **Une solution qu'ils aimeraient pourtant éviter car elle remet en cause leurs conditions de travail déjà difficile. 60% des employés sont des femmes., elles doivent déjà concilier des horaires difficiles avec leurs responsabilités familiales !**

Mais puisque vous allez y consacrer une importante part des ressources de l'état au moins qu'ils puissent en profiter. Les salariés de Carrefour demandent que chaque temps partiel se voit offrir la possibilité de faire des heures complémentaires, que pour les temps complets chaque heure supplémentaire leur soit rémunérée à 25%.

Notre organisation syndicale a fait des propositions dans ce sens sans obtenir de réponse, c'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Président de la République, dans la ligne droite de vos promesses d'intervenir auprès de nos dirigeants pour que la situation se débloque rapidement.

Nous vous joignons la pétition signée par les employés de notre établissement, qui attendent avec impatience votre réponse. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, nos plus respectueuses salutations.

Je travaille plus, je veux gagner plus

Je suis à temps partiel, je veux des heures complémentaires rémunérées et des possibilités de passer à temps complet.

Chaque heure supplémentaire doit être rémunérée et majorée



CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL
CFDT- Carrefour -> <http://www.cfdt-carrefour.com>

Lettre/Pétition adressée au Président de la République

Pour augmenter notre pouvoir d'achat sans toucher à la RTT, il suffit déjà de permettre aux salariés à temps partiel de travailler à temps complet, et de rémunérer les heures complémentaires et supplémentaires déjà effectuées (ce que la modulation ne permet pas chez Carrefour).

NOM	PRENOM	SERVICE	SIGNATURE



La gazette des délégués
CFDT Carrefour

L'Hyper !